



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CHARTRE QUALITÉ

Dordogne Périgord **LE DÉPARTEMENT**

Liste des Bureaux d'Étude adhérents

1^{er} octobre 2019

Avec le soutien
financier de



Dordogne
PÉRIGORD

LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



Le département de la Dordogne est situé à l’affleurement de plusieurs horizons géologiques différents. Par conséquent, la nature des sols peut varier d’une parcelle à l’autre voire au sein de la même parcelle.

En Assainissement Non Collectif (ANC) la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l’habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le Service Public d’Assainissement Collectif (SPANC) doit s’appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d’études spécialisé afin de s’assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l’impact financier pour l’usager pouvant être important.

Le Département de la Dordogne, en concertation avec l'Agence de l'Eau, les SPANC et les bureaux d’étude propose de mettre en application une Charte qualité disponible sur le site internet du Conseil départemental (www.dordogne.fr rubrique Environnement / Assainissement Non Collectif)

L'étude de conception à la parcelle consiste à trouver la meilleure adéquation entre le projet du maître d’ouvrage et les caractéristiques de la parcelle et de son environnement avec comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et le fonctionnement pérenne du système.

Le bureau d’études, par son adhésion volontaire, s’engage à :

- prendre en compte les souhaits des maîtres d’ouvrage tout en protégeant la santé publique et la salubrité
- disposer des assurances civiles et décennales nécessaires pour exercer sa mission,
- respecter la réglementation, les normes en vigueur et le cahier des charges de la Charte,
- rechercher la solution optimale d’ANC d’un point de vue « technico-économique »,
- définir les caractéristiques du dispositif d’ANC le plus adapté à l’usage, à l’immeuble et à la parcelle,
- se tenir à disposition du SPANC afin de lui fournir toutes les informations et explications sur les études réalisées.

Le comité de suivi de la Charte a donc validé la liste de bureaux d’études adhérents à cette charte. Pour tout renseignement ou question éventuelle vous pouvez contacter le secrétariat de la Charte assuré par le service de la gestion de l'Eau du Conseil départemental de la Dordogne au 05.53.02.56.11 ou b.aumette@dordogne.fr

| Bureau d'ÉTUDES | Représentant | Adresse | Coordonnées |
|---------------------|-----------------------|---|--|
| ADSA Vigouroux | Stéphane VIGOUROUX | 270 rue des Droits de l'Homme 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC | 05 57 43 70 04 07 86 25 88 56 adsa.vigouroux@outlook.com |
| AFGE | Yannis ARAGUAS | 9 Rue Fauroux 33760 LUGASSON | 05 57 84 07 87 06 80 33 97 41 afge.lugasson@free.fr |
| ALIOS Ingénierie | Baptiste AUDIGER | 38 Boulevard Jean Moulin 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES | 05 53 35 53 28 baptiste.audiger@alios.fr |
| AL'Terre et Eau | Richard LANGLET | 7 Impasse des Gravettes 24460 CHÂTEAU L'EVEQUE | 06 16 21 76 96 rlanglet@free.fr |
| Aqualis | Arnaud SANS | 37 avenue Maurice Levy 33700 MERIGNAC | 05 56 13 68 77 06 25 03 33 48 cedric.leclairche@aqualis-ees.fr |
| Assainiconseil | Alexis TOUSSAINT | 35 rue de Fonbalquine 24100 BERGERAC | 06 60 30 13 64 toussaint@assainiconseil.fr |
| Odace Environnement | Mathieu SÉNÉCHAL | Technopole Montesquieu 8 allée Isaac Newton 33650 MARTILLAC | 06 99 61 15 10 contact@odace-environnement.com |
| Optisol | Stella DAGASSAN | 14 rue de Chandos 24700 MONTPON MENESTEROL | 05 53 82 67 36 06 43 63 89 98 optisol.24@wanadoo.fr |
| SHE | Sarah BERTAUX | ZAE La Font Pinquet 13 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX | 05 53 45 53 20 she@she.fr |
| SOND&EAU | François HACQUARD | 215 rue du Cabarot 16410 GARAT | 05 45 61 34 18 06 32 39 02 08 contact@sond-et-eau.fr |
| Triscos | Jean-François TRISCOS | 6 rue de Couhins 33850 LEOGNAN | 05 56 72 28 92 06 80 90 92 87 jftriscos@aliceadsl.fr |